

Nom	Prénom	Vous êtes?	Sur quelle commune vivez-vous?	Votre avis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Portes de l'Entre-deux-Mers?	Réponse de la collectivité
Dailliat	Marion	Un ou une habitante	Camblanes-et-Meynac	Pragmatique et soucieux du cadre de vie avec la nécessité d'améliorer le PLU	Pas de réponse nécessaire
Morel	Muriel	Un ou une habitante	Cambes	Projet ambitieux, qui a le mérite d'exister, mais pas d'informations sur les actions concrètes de terrain à faire. Et crainte de dates trop lointaines et imprécises qui laisse la part à une action lente.	Les actions concrètes sont exprimées dans le document "Indicateurs et Suivi du Programme d'actions 2020-2026"
Cassin	Delphine	Un ou une habitante	Cambes	Volontaire	Pas de réponse nécessaire
Prud'homme	Christian	Un ou une habitante	Quinsac	projet d'intentions plus que de réalisations concrètes, je prends 2 exemples: incitation à la conversion énergétique des particuliers, le schéma semble ouvrir au diagnostic pas à l'installation ni à la qualification réelle des intervenants techniques, ni au reste à charge notamment par le prêt d'avance sur les économies produites La mobilité, je n'ai rien trouvé concernant une piste cyclable aménagée entre Langoiran et La Tresne, alors que celle-ci pourrait participer à décongestionner la D13	Le projet de piste cyclable Horizon Garonne fait l'objet d'une autre étude dans le cadre de "Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire". Il est à un stade d'avancement poussé avec un plan guide au 1/5000e sur la section Gare de Portets - Cambes. Concernant la réussite de la plateforme énergétique, c'est un nouvel outil pour le territoire qui nécessitera un bilan sur l'année 2026 pour voir si des aides supplémentaires sont nécessaires
Goga	Christian René	Un ou une habitante	Tabanac		Pas d'avis mentionné
Schorestene	Julia	Un ou une habitante	Tabanac	Tout d'abord, merci à Hugo Molinier pour son travail et d'avoir pris le temps vendredi dernier à la mairie de Tabanac de nous expliquer le PCAET et de répondre à nos questions. Je n'ai (bien sûr) pas pu tout lire ni tout comprendre. Si j'ai bien compris, ce document demandé par l'état a pour objectif d'inciter les collectivités territoriales à mener des actions afin de réduire les impacts des activités du territoire sur le climat, à améliorer à la qualité de l'air, et réduire la consommation énergétique privée et publique. Il me semble qu'un tel travail est vraiment nécessaire pour accélérer la transition écologique au niveau local, mais qu'il doit être décliné pour favoriser l'intérêt et l'implication de tous.	Pas de réponse nécessaire
				Voici mes questions : - Pourquoi n'y a-t-il pas de synthèse accessible pour les citoyens ? Il me semble vraiment urgent que chacun prenne la mesure des enjeux et puisse agir à son échelle. Je trouve que au niveau local il n'est pas encore très clair que le climat et plus largement la préservation de l'environnement -eau, air, biodiversité, soutien à l'économie locale...) est une priorité, ce qui permettrait je pense de renforcer les initiatives individuelles et collectives.	Le document de synthèse est en effet un document manquant remarqué par l'ensemble des habitants que nous avons pu rencontré dans les permanences en mairie. Ce document très technique n'est que le support de la démarche territoriale. Les actions déjà nombreuses portées en communes ou par des partenaires (PETR, SEMOCTOM) méritent une mise en lumière toujours plus importante pour amener l'ensemble des citoyens dans ces initiatives individuelles et collectives
				- Pourquoi ne se fait-il pas en concertation avec les associations du territoire ce qui permettrait de toucher et d'impliquer les citoyens et de créer un réseau actif ?	La Communauté de communes communique à la demande des associations, comme c'est le cas d'Entre-deux-Mers Environnement, pour expliquer le projet et le programme. Elle participe aussi à des événements en lien avec le sujet sur des communes comme à Latresne par exemple avec un ciné-débat autour du film "Qu'est-ce qu'on attends" et organisera avec le PETR ou le CREAQ par exemple des actions de communication pour le grand public (conférence).
				- Pourquoi ce document ne parle-t-il pas des enfants, ne s'intéresse-t-il pas à eux, ne les implique pas au travers d'actions "à leur hauteur" ?	Les plus jeunes de nos habitants sont en effet absents de ce document. Pour autant, la Communauté de communes assure une forme de transmission des enjeux à travers le Club Nature qu'elle a mis en place pour les primaires et des actions dans ses ALSH et APS sur les thèmes du développement durable. Dans les communes, des Conseils Municipaux des Jeunes ont vu le jour et des éco-délégués mettent en place des projets environnementaux au sein du collège Camille Claudel.
				- Je n'ai pas vu de paragraphe où il est question des pesticides, pourtant sujet central dans notre région. Est-il prévu une réduction de leur usage ?	Dans ce PCAET un des objectifs de la feuille de route est de "Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère dans le territoire". La pollution de l'air que nous respirons est une préoccupation environnementale majeure des Français et a des conséquences importantes sur la santé, notamment celle des plus fragiles. Face à ce constat, l'État s'engage à améliorer la qualité de l'air en mettant en œuvre des outils d'information, de planification mais aussi des dispositifs opérationnels complémentaires de ceux portés par les collectivités et acteurs locaux.
Chaillot	Sylvie	Un ou une habitante	Camblanes-et-Meynac	- Pourquoi n'y a-t-il pas de rencontre dans les mairies avec les citoyens pour savoir ce qui est envisagé dans chacune d'entre elle (restauration collective avec produits locaux, renaturer les cours d'école, encouragement et soutien aux jeunes maraîchers, rénovation thermique, intégration du vélo dans le projet communal...)? Ou encore mieux, mener des concertations sur les envies et besoins des citoyens qui souhaitent s'impliquer dans la transition	L'agglomération bordelaise dispose depuis 2007 d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). L'évaluation de ce plan a montré que les mesures mises en œuvre ont permis de contribuer à la réduction de certains polluants (particules fines, dioxyde d'azote). Cependant, certaines situations demeurent sensibles sur le territoire, des risques de dépassement de valeurs réglementaires persistant. Il est en dans sa dernière phase de révision et dispose aujourd'hui de fiches actions comme l'Action n°AGR-4 : Diminution des émissions de PM associées à l'agriculture, via une évolution des pratiques lors des épisodes de gel. Nous allons aussi intégrer la connaissance de la charte du bien vivre en Gironde, signée en juillet 2022 par la Préfecture de la Gironde, qui préconise un certains nombres d'éléments dans son énoncé. Plus d'informations : https://gironde.chambre-agriculture.fr/charte-du-bien-vivre-ensemble-en-gironde/
				Je pense qu'un caractère convivial à ce type de rencontre, et surtout participatif avec un facilitateur permettant de faire émerger l'intelligence collective, permettrait vraiment de porter ses fruits ! Le sujet est lourd, mais n'empêche par de se retrouver avec plaisir autour de l'ambition commune de faire de notre territoire un espace ambitieux en matière d'écologie et de vivre ensemble et un endroit où il fait bon vivre ! Merci beaucoup !	
				Un document très intéressant, facile à lire avec des exemples et des illustrations. Et pourtant, c'est un gros dossier ! On y sent l'engagement des élus et des administratifs. Mais par contre, je suis étonnée de n'avoir pas vu grand chose sur les pesticides utilisés dans le vignoble car en Gironde, nous vivons entourés par le vignoble et respirons ces produits. Et pourtant ils sont extrêmement dangereux même s'ils sont légaux (le chlordécone était légal lui aussi, l'amiante,etc). Dans le chapitre air comme dans le chapitre eau, on devrait inscrire la lutte contre ces poisons. Mon voisin qui avait des problèmes aux poumons était informé la veille des traitements. Nous ne l'étions pas, ni les autres habitants environnants ! Un jour, des ruches entières sont mortes après un traitement. Elles étaient à plus de 50m des vignes. C'est là que nous avons mené une enquête de voisinage et avons appris par ce voisin qu'il y avait au minimum 3 traitements au printemps pour tuer un insecte porteur d'une maladie "la flavescence dorée". J'invite les gens habitant non loin des vignes à se renseigner en mairie sur ce produit hautement toxique pour les hommes, la biodiversité, l'air et les eaux. Cela amène à d'autres reflétions : quand nous cultivons nos salades en bio dans notre potager, ne nous empoisonnent-elles pas ? Et les fruits de nos arbres fruitiers ? Pourquoi ce produit ? Réponse : car il protège la vigne ! Quel cynisme !	Dans ce PCAET un des objectifs de la feuille de route est de "Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère dans le territoire". La pollution de l'air que nous respirons est une préoccupation environnementale majeure des Français et a des conséquences importantes sur la santé, notamment celle des plus fragiles. Face à ce constat, l'État s'engage à améliorer la qualité de l'air en mettant en œuvre des outils d'information, de planification mais aussi des dispositifs opérationnels complémentaires de ceux portés par les collectivités et acteurs locaux.

Ohlmann	Léa	Un ou une habitante	Quinsac	Projet très intéressant mais nous souhaitons des actions concrètes et claires face à l'usage des pesticides dans les vignes autour de nos habitations. Nous vivons en face des vignes et nous veillons à bien fermer toutes les fenêtres les nombreux jours où ils sont disséminés, nous empêchons notre fille de sortir de la maison.... Ce n'est pas normal. Nous ne sommes jamais informés en amont, impossible de savoir ce qui est disséminé exactement.. C'est urgent.	<p>Dans ce PCAET un des objectifs de la feuille de route est de "Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère dans le territoire". La pollution de l'air que nous respirons est une préoccupation environnementale majeure des Français et a des conséquences importantes sur la santé, notamment celle des plus fragiles. Face à ce constat, l'État s'engage à améliorer la qualité de l'air en mettant en œuvre des outils d'information, de planification mais aussi des dispositifs opérationnels complémentaires de ceux portés par les collectivités et acteurs locaux.</p> <p>L'agglomération bordelaise dispose depuis 2007 d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). L'évaluation de ce plan a montré que les mesures mises en œuvre ont permis de contribuer à la réduction de certains polluants (particules fines, dioxyde d'azote). Cependant, certaines situations demeurent sensibles sur le territoire, des risques de dépassement de valeurs réglementaires persistant. Il est en dans sa dernière phase de révision et dispose aujourd'hui de fiches actions comme l'Action n°AGR-4 : Diminution des émissions de PM associées à l'agriculture, via une évolution des pratiques lors des épisodes de gel. Nous allons aussi intégrer la connaissance de la charte du bien vivre en Gironde, signée en juillet 2022 par la Préfecture de la Gironde, qui préconise un certains nombres d'éléments dans son énoncé, notamment sur les annonces en amont rendues obligatoires par le décret du 25 janvier 2022 qui rend obligatoire dans les chartes la présence de « modalités d'information des résidents et des personnes présentes [...] préalables à l'utilisation des produits ». Pour ce faire, les agriculteurs utilisent tous moyens appropriés (sms, mails, application BVE 33...). Plus d'informations : https://gironde.chambre-agriculture.fr/charte-du-bien-vivre-ensemble-en-gironde/</p>
FAURÉ	CAROLE	Un ou une habitante	Quinsac	L'ensemble du PCAET semble ambitieux. L'accompagnement financier des familles avec des revenus modestes vers ce changement me semble primordial. Il est prévu l'installation de nouveaux agriculteurs mais il faudrait déjà soutenir financièrement les maraichers déjà installés afin qu'il puisse fournir les cantines de notre territoire. Pour ce qui est de la mobilité, il faut urgemment aménager des voies cyclables sur la D10 si nous voulons vraiment plus de mobilités douces.	<p>En ce qui concerne l'émergence d'une voie cyclable en bord de D10, le projet de piste cyclable Horizon Garonne entre la Gare de Portets et Latresne fait l'objet d'une étude dans le cadre de "Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire". Il est à un stade d'avancement poussé avec un plan guide au 1/5000e sur la section Gare de Portets - Cambes. Sur l'accompagnement financier des familles sur la rénovation énergétique est un sujet à débattre lors de l'évaluation de la plateforme de rénovation énergétique en 2026. Pour les maraichers, le bilan et l'évaluation de la première période du PAT concernant l'objectif "La performance économique et environnementale des exploitations pour augmenter la marge économique des exploitations alimentaires , promouvoir les produits et les agriculteurs locaux et contribuer à développer la performance environnementale les exploitations." sera importante pour décider de nouvelles mesures à donner pour soutenir les maraichers.</p>
				<p>Remarquons que le PCAET aurait du être réalisé au 31 décembre 2018 La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a été publiée au journal officiel le 18 août 2015. Elle précise que « Les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018. » Nous sommes en 2023 ! Pourquoi n'a-t-il pas été réalisé en 2018 ? Comment la CdC des Portes de l'Entre 2 Mers peut-elle s'affranchir de ses obligations légales ? Ses habitants peuvent-ils s'affranchir de la même façon des règlements communautaires ?</p>	<p>Le PCAET des Portes de l'Entre-deux-Mers a été construit dans une logique supraterritoriale avec l'accompagnement du SYSDAU pour créer un document sur l'ensemble des Communautés de communes dans le SCoT de l'agglomération bordelaise. La délibération prenant acte de cette méthodologie est en date du 27 septembre 2017. Les documents d'une qualité certaine ont permis de travailler avec un ensemble d'acteurs que l'on retrouve dans le guide des acteurs de notre PCAET. La sensibilisation des élus locaux et notamment le travaux essentiels de réappropriation des premiers documents par un groupe d'élus représentatif de l'ensemble nous permettent aujourd'hui d'être l'une des premières Communauté de communes de l'aire métropolitaine à pouvoir adopter son PCAET.</p>
				<p>La 1ere période de 6 ans correspondant à la mandature actuelle couvre la période de 2020 à 2026. Le retard pris de 2020 à 2023 sera-t-il rattrapé en 2026 ? Au vu du peu d'actions engagées depuis des années et de la qualité des résultats encore moindre, comment faire en 3 ans ce qui aurait du être fait en 6 ans ?</p>	<p>La feuille de route 2020-2026 qui a été présentée en octobre 2022 termine une séquence d'élaboration démarrée en octobre 2021. Dans cette feuille de route on retrouve un certains nombres d'actions qui sont en cours sur le territoire que ça soit par l'intermédiaire du Plan Paysage, du PAT et ou dans les actions des communes. L'objectif de cette première feuille de route est double : assoir des principes forts sur la captation du carbone ou l'accompagnement du développement du solaire par exemple mais aussi préparer la mise en place d'un ensemble d'outils nécessaire à feuille de route encore plus opérationnelle sur le mandat 2026-2032.</p>
				<p>Comment va faire la CDC pour multiplier par 10 ou 20 les rénovations globales (ou BBC) ? Même en « garantissant la réussite de la plate-forme énergétique » En effet, pour l'année 2022, le CESE dans un avis de novembre 2022, donne le chiffre de 3780 rénovations globales pour toutes la France soit une cinquantaine au grand maximum pour la Gironde. Les chiffres indiqués en Solaire Thermique 1,3 Gwh et en Géothermie 1 Gwh correspondent aux objectifs de 2050 voir le dossier « Orientations Stratégiques ». Pour 2026, ces chiffres devraient être : 0,4 Gwh pour le solaire thermique et 0,2 GWh pour la géothermie. Finalement, quels sont les bons chiffres pour 2026 et 2050 ? Comme écrit Mr le Préfet cités plus bas : « .../... 167 rénovations en 2022 (déjà pas beaucoup), seules 4 dossiers ont l'objet .../... d'un gain énergétique de 35% (encore moins !) » « .../... écart significatif entre les ambitions affichés dans le PCAET et la réalité des résultats.../... »</p>	<p>La plateforme énergétique existe depuis janvier 2022. De plus cette plateforme, une nouveauté à notre échelle, accompagne les pétitionnaires à un niveau d'informations basiques sur les aides existantes. Concernant les rénovations globales (>35% de gain d'énergie), nous n'avons que peu de recul sur les réalisations qui se retournent au niveau des demandes d'aides auprès de l'ANAH ou en préfecture. L'idée première de cet objectif est le lancement et la réussite des objectifs fixés par la plateforme à savoir en 2022 : 119 conseils simplifiés, 99 conseils personnalisés, 8 visites à domicile et accompagnement « pré-travaux ». Ce qui correspondait aux objectifs fixés pour cette première année côté conseil avec une difficultés sur l'accompagnement pré-travaux. Pour 2023 les objectifs sont les suivants : 125 conseils simplifiés, 80 conseils personnalisés, 15 visites à domiciles et accompagnement pré-travaux. Les chiffres indiqués en Solaire Thermique 1,3 Gwh et en Géothermie 1 Gwh correspondent aux objectifs de 2050 voir le dossier « Orientations Stratégiques ». Pour 2026, ces chiffres devraient être : 0,4 Gwh pour le solaire thermique et 0,2 GWh pour la géothermie.</p> <p>L'ambition était peut-être particulièrement forte pour ces deux objectifs, au regard des réalisations actuelles. Toutefois, il ne faut pas confondre rénovation globale et production d'ENR. Le nombre de rénovation est sans nul doute faible, par rapport à ceux nécessaires pour voir une réelle inflexion des consommations. Pour autant, il faut intégrer, que nombre d'entre elles, ne passent par aucun dispositif d'aides, notamment dans les territoires favorisés économiquement, et par conséquent, il est très difficile de connaître le nombre réel de réalisations. De même, le développement de systèmes complémentaires de production à ces rénovations (visant en premier lieu, la réduction des consommations), basés sur la géothermie et le solaire thermique, ne sont pas forcément intégrés dans ces comptages de l'Etat sur la rénovation globale. Il est important de maintenir ces objectifs dans des systèmes qui restent encore aujourd'hui trop confidentiels pour les particuliers, alors qu'ils permettraient s'ils étaient développés largement, de réels gains pour les particuliers et perceptibles mêmes à l'échelle du territoire de l'Entre deux Mers.</p>
				<p>Il faudrait expliquer ce que sont les « Smartgrids » et comment les « Smartgrids » vont « garantir le « vrai » stockage » ! Selon la CRE, https://www.smartgrids-cre.fr/introduction-aux-smart-grids Les Smart grids apportent des réponses à une multitude de défis posés par les mutations profondes du système énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'insertion des EnR électriques intermittentes dans les réseaux • Faciliter l'insertion des gaz verts dans les réseaux. • Favoriser le développement de la mobilité électrique. • Développer des actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique. <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'exploitation des réseaux. <p>Mieux exploiter les synergies entre énergies. Toutes ces actions peuvent diminuer à la marge les besoins de stockage, mais pas « garantir le stockage » ! Le pari sur l'avenir est aléatoire et osé. Le paragraphe « Améliorer la résilience climatique » ne parle que de l'eau ! C'est bien, l'eau est un sujet important ! Bien d'autres sujets influent sur la résilience climatique. Et, ils ne sont pas traités dans ce paragraphe</p>	<p>L'eau est un sujet important sur le territoire abordé dans les différents PLU du territoire mais aussi dans l'objectif "améliorer la gestion de la ressource en eau" en préparant la prise de la compétence "Eau et Assainissement" de la collectivité. Le travail préparatoire à cette prise de compétence permettra de débattre autour de cette ressource qui est gérée par 3 syndicats différents sur le seul territoire intercommunal!</p>

		Nos (vos) petits enfants auront le choix de s'entasser dans la métropole ou d'aller habiter à 40km. Ils vous remercieront quand ils seront adultes. Par contre, votre réélection sera assurée par les personnes déjà installées dans la CDC !! Qu'est ce qu'un PPA et un ICU ? Quels est leur intérêt ? Ces documents doivent être compris par le grand public ! PPA : Projet partenarial d'aménagement ICU : ilot de chaleur urbain	Pas de réponse nécessaire
		Sans nier l'intérêt de « renaturer » les cours d'écoles, cela va-t-il faire baisser les températures dans les classes ? Si oui, de combien ? Les élèves passent plus de temps dans leur classe que dans la cour ! « Afin de préserver des espaces de fraîcheur, la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers devra maintenir voire augmenter ses 105 ha d'espaces verts urbains sur son territoire.../... » De quelle surface comptez-vous augmenter les 105 ha de la CDC, (soit 1,2% de la CDC) ? Sachant que la CDC a une superficie de 8760 ha, de combien cela fera-t-il baisser la température ?	Dans la continuité de communes comme Camblanes et Meynac, Saint Caprais, Langoiran ou Latresne, nous avons adhéré à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) en mars 2023. Cette adhésion, qui couvre l'ensemble des communes, permet aux collectivités d'avoir recours aux ingénieurs de l'ALEC pour réaliser des diagnostics et des plans de rénovation pour leur patrimoine dont les écoles. Nous réalisons en ce mois de juin 2023, un diagnostic précis sur nos bâtiments périscolaires les plus anciens et des communes comme Quinsac et Tabanac élaborent un diagnostic sur leurs écoles. L'objectif est d'avoir une vision sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal avec un plan d'action pour 2026.
		Cela fait des années que les habitants entendent parler du « Plan Paysage » ! A part quelques bribes, par-ci, par-là, jamais le Plan paysage n'a été publié dans son ensemble !!! Rien n'est chiffré dans cette page ! Beaucoup de promesses ! Rien n'est chiffré dans le petit extrait de Plan Paysage publié de ci de là.	Le Plan Paysage s'est achevé le 13 octobre dernier par une rencontre sur les paysages de l'eau à Cambes. Le document compilant ces 2 ans de travaux sera disponible prochainement mais il vit bien à travers l'accompagnement des communes dans leur projet de PLU et des sites pilotes comme la Place Rouquoy de Tabanac, la réalisation d'une plaquette avec le CAUE à destination des habitants concernant la gestion des eaux pluviales et la valorisation des chemins de randonnées du PDIPR.
		1. Ancrer l'économie circulaire dans le territoire Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Le terme « Ancrer » est suffisamment vague pour que l'objectif ne soit pas chiffrable !!	Le terme Ancrer se justifie par le fait qu'une dynamique est en cours sur le territoire au niveau de l'économie circulaire mais elle manque d'un lieu et d'une dimension collective bien affichée. C'est pour cela que nous travaillons avec le SEMOCTOM à créer de la synergie entre tous ces nouveaux acteurs. Quantifier le rapprochement entre celles et ceux qui font l'économie circulaire sur le territoire ne nous paraît pas possible aujourd'hui. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de chiffrer les gains générés. Ce type de mesure devra être possible à l'avenir, plus facilement pour le territoire (à un coût abordable) en recollant les données transmises par les entreprises engagées dans ces démarches
		2. Garantir la réussite des objectifs du Projet Alimentaire Territorial du Coeur Entre-deux-Mers Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Le terme « Garantir » est suffisamment vague pour que l'objectif ne soit pas chiffrable !!	Le PAT n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir déterminer ce paramètre avec exactitude. Une fois encore, le PCAET s'inscrit en complément des autres politiques publiques, il fixe un cap et des orientations contribuant à faire converger l'ensemble des acteurs pour diminuer notamment la quantité de CO ² émis. Le PAT pourra à n'en point douter fixer, à moyenne échéance et à l'aune de l'ensemble de l'expertise dont il dispose et disposera d'une évaluation de ce paramètre précis.
		Quels sont les besoins en chaleur (nombre de Kwh) de ces 4 initiatives en cours sur Le Tourne, Latresne, Cénac Camblanes-et-Meynac ? Devrez-vous importer sur le territoire de la CDC du bois énergie d'autres territoires ? La quantité de déchets verts récupérés par le Semoctom sera-elle suffisante ? Quelles sont vos autres sources de bois énergie sur le territoire ? Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Sur l'ensemble des sources renouvelables, la plus utilisée dans le monde et dans notre pays reste la biomasse produite avec du bois, qui est transformée en chaleur ou en biocarburant Cette filière présente cependant des limites : non seulement le réchauffement climatique met la forêt à mal, mais il y a désormais un véritable risque de concurrence entre tous les usages énergétiques du bois envisagés, eu égard au développement des secteurs concernés (résidentiel et transports notamment) De plus, à condition climatique stabilisée - c'est-à-dire si le réchauffement s'arrêtait -, 10 % de la forêt française mourra tout de même. Dans un monde se réchauffant de deux degrés, nous nous rapprochons plutôt de 40 ou 50 % des espèces actuelles, selon des simulations réalisées avec toutes les réserves que nous pouvons avoir	Les besoins en chaleur de ces réseaux de chaleur ne seront pas forcément générés par la combustion de bois énergie. Sur certaines installations, il sera possible de faire appel à des gisements plus spécifiques, par exemple, ceux générés par le SEMOCTOM ou d'autres filières en cours de constitutions. D'autre part, la géothermie pourrait également être un système potentiellement intéressant. Les besoins en bois-énergie sont réels et complexes à cerner ou à encadrer. Une étude de Bordeaux Métropole montrait que les filières d'approvisionnement des particuliers pour les cheminées reposaient à 50% sur de l'informel. L'implication des collectivités dans ce marché du bois énergie, permettra de disposer d'une visibilité accrue et sans doute d'apporter de nouvelles garanties en matière de transparence contrairement à ceux qui se pratiquent actuellement
		« La réhabilitation thermique couplée au changement de mode de chauffage (fioul par exemple) et l'installation de panneaux solaires thermiques permettent de réduire significativement la facture énergétique pour de nombreux bâtiments » Bravo pour cette remarque, mais les PLU de beaucoup de communes la CDC devront être « révisés » pour enlever les freins « esthétiques » et/ou « techniques » aux « panneaux solaires thermiques », « panneaux solaires photovoltaïques » et autres installations produisant des énergies renouvelables. A quand ces révisions de PLU, pour que les PLU des différentes communes ne soient pas en contradiction avec les options fondamentales du PCAET ? (Voir le schéma ci-dessous) Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Ou plutôt, comment pouvez vous garantir le chiffrage des « réhabilitations thermiques » ? Comme l'écrivent les services de l'Etat au sujet d'autres PCAET : « Un autre point d'attention porte sur l'articulation de PCAET avec les différents PLU dont sont dotées les différentes communes de la CC des Portes de l'E2M. Dans la mesure où les PLU doivent être compatibles avec le PCAET, il serait utile que les PLU cadre de façon plus précise et exhaustive les ambitions Energies Climat de votre PCAET »	Concernant les PLU, la remarque suivant est pertinente et un travail sera effectué avec les mairies pour enlever les freins esthétiques et ou techniques à l'installation de solutions solaires en toiture. Une analyse sera faite de l'ensemble des réglementations par commune pour profiter des révisions ou modifications et lever les freins dans la mesure du possible. Concernant le chiffrage des réhabilitations thermiques, nous allons nous retourner vers la préfecture de Gironde pour avoir le chiffre de demande d'aides pour des rénovations globales. En matière de code de l'urbanisme, une modification des PLU devrait être suffisante pour changer ce point précis des règlements. Ces procédures sont à l'initiative et de la compétence des communes
		Accompagner la rénovation énergétique Garantir la réussite de la plateforme de rénovation énergétique « Conseiller les habitants souhaitant mener des travaux de rénovation » Le terme « Conseiller » est suffisamment vague pour que l'objectif ne soit pas chiffrable !! Avez-vous une estimation du nombre d'habitants souhaitant mener des travaux de rénovation « Étudier l'appui financier pour certains travaux de rénovation par la communauté de communes » La crise énergétique et climatique actuelle va diminuer les moyens de tous y compris de la CDC. Comment faire plus d'actions avec moins de moyens ? « Se servir de la mise en place d'une thermographie aérienne pour cibler des quartiers prioritaires » La thermographie aérienne peut parfois être utile mais peut passer souvent à côté des problèmes réels. La thermographie (terrestre) des murs et des ouvertures (en hiver et le matin concernant exclusivement les bâtiments chauffés) serait plus pertinente. Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ?	L'idée première de cet objectif est le lancement et la réussite des objectifs fixés par la plateforme à savoir en 2022 : 119 conseils simplifiés, 99 conseils personnalisés, 8 visites à domicile et accompagnement « pré-travaux ». Ce qui correspondait aux objectifs fixés pour cette première année côté conseil avec une difficulté sur l'accompagnement pré-travaux. Pour 2023 les objectifs sont les suivants : 125 conseils simplifiés, 80 conseils personnalisés, 15 visites à domicile et accompagnement pré-travaux. En 2026, un bilan sera fait de la mise en place de la plateforme et des actions complémentaires à mener pour accélérer le processus de rénovation sur le territoire. Concernant la thermographie aérienne est un outil d'aide à la décision pour les particuliers et il sera à l'échelle des 4 voir 5 Communautés de communes du PETR Coeur Entre-deux-Mers. Concernant la thermographie terrestre c'est une piste pour les particuliers ou pour des actions ciblées sur des quartiers précis.
		Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti communal « Former les élus et les techniciens sur les principes du Schéma directeur, via par exemple une demi-journée organisée par le CAUE » Même si nos ministres ont (soi-disant) été formés en 1 heure, après une ½ journée de formation, quels seront les « acquis » de nos élus et techniciens ? Pourquoi a-t-il fallu attendre 2023, lors de la création du PCAET, pour faire un diagnostic « complet » des bâtiments communaux ou communautaires ? Peut-on prendre connaissance du diagnostic partiel qui aurait été fait ? Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Le terme « Accompagner » est suffisamment vague pour que l'objectif ne soit pas chiffrable !!	Dans la continuité de communes comme Camblanes et Meynac, Saint Caprais, Langoiran ou Latresne, nous avons adhéré à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) en mars 2023. Cette adhésion, qui couvre l'ensemble des communes, permet aux collectivités d'avoir recours aux ingénieurs de l'ALEC pour réaliser des diagnostics et des plans de rénovation pour leur patrimoine dont les écoles. L'objectif est d'avoir une vision sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal avec un plan d'action pour 2026.

		<p>S'appuyer sur l'ALEC, la CCI et la CMA pour proposer un service aux entreprises « Aide et accompagnement de cinq entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable. » L'objectif est peu ambitieux ! Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ?</p>	<p>Au vu des moyens humains dont dispose la Communauté de communes pour assurer un suivi de l'ensemble de ces actions et vu le nombre d'entreprises actuellement engagées dans ces démarches équivalent à 0, cet objectif rentre pleinement dans l'esprit de cette première feuille de route. De plus, la collectivité s'est inscrite dans une démarche d'Action collective de Proximité (ACP) sur 2023-2025 avec l'ensemble du Coeur Entre deux Mers et la Région pour engager des actions de transition écologique et énergétique et ainsi accompagner artisans de la construction, petites industries manufacturières, restaurateurs à l'investissement productif pour du matériel plus respectueux de l'environnement.</p>
		<p>Continuer sur la voie du « territoire étoilé » « Publier les certificats d'économie d'énergie obtenus par l'éclairage public » L'extinction de l'éclairage public est réalisée à Quinsac depuis environ 1 an. Ce certificat d'économie d'énergie a-t-il été publié ? Si oui, quand ? Si non, quand sera-t-il publié ? Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Bien sûr, la mesure est favorable à la biodiversité !</p>	
		<p>Solaire photovoltaïque : à 14,8 Gwh en 2026 soit 11,22 MW de puissance installée A raison de 200 watts par m², il faudra "11 220 000 / 200 = 56 100 m²" de panneaux solaires photovoltaïques en 3 ans. Pour atteindre 68,8 Gwh en 2050, il faudra 269 789 m² de panneaux solaires photovoltaïques Avec tous les freins à l'installation détectés dans divers PLU de la CDC, où trouverez-vous tous ces m² ?</p>	<p>Concernant le projet et au vu de la structure particulière de nos zones d'activités (de création privée et sur du foncier privé), nous allons démarrer par un site pilote au niveau de la zone de Bernichon qui représente environ 18ha de surfaces imperméabilisées. D'une part, ces freins ne concernent pas toutes les communes, et d'autre part ils vont se lever progressivement sur les autres. Au-delà, des contraintes réglementaires, le fait principal réside surtout dans la volonté et/ou la capacité financière des ménages à réaliser cet investissement. Ensuite, un effort particulier est attendu également sur les zones d'activités économiques, ou d'importantes surfaces artificialisées (toitures et parkings) pourront être utilisées à cette fin.</p>
		<p>Élaborer un cadastre solaire et une thermographie aérienne Pour souscrire à ce processus, il faudrait des études « indépendantes » sur leur efficacité réelle : - technique : ne pas proposer le pan Nord Ouest d'un toit - sociétale : taux d'incitation à passer à l'acte d'installation de panneaux malgré les freins apportés par certains PLU !</p>	<p>Pas de réponse nécessaire</p>
		<p>Dédier le développement du solaire sur les espaces artificialisés ou dégradés Étudier les potentiels sur les bâtiments communaux et du siège de la Communauté de communes Avant d'équiper les bâtiments de panneaux solaires, il serait judicieux de traiter préalablement les bâtiments contre les pertes de chaleur l'hiver et contre les canicules (printanières, estivales et automnales) comme en 2022. 2022 dont vous ne parlez pas ! Mr le Préfet vous l'a fait remarquer.</p>	<p>Dans la continuité de communes comme Camblanes et Meynac, Saint Caprais, Langoiran ou Latresne, nous avons adhéré à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) en mars 2023. Cette adhésion, qui couvre l'ensemble des communes, permet aux collectivités d'avoir recours aux ingénieurs de l'ALEC pour réaliser des diagnostics et des plans de rénovation pour leur patrimoine dont les écoles. L'objectif est d'avoir une vision sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal avec un plan d'action pour 202</p>
		<p>Dédier le développement du solaire sur les espaces artificialisés ou dégradés. Accompagner les entreprises d'une ZI pilote vers plus d'autonomie énergétique grâce au solaire sur toiture ou sur les espaces de stationnements « Travailler à la rénovation globale des bâtiments qui ne peuvent pas accueillir de solaire en toiture » Pourquoi ne pas faire les 2 actions : rénovation globale suivie de la pose panneaux solaires ? Que les « espaces artificialisés ou dégradés » soient dédiés au développement du solaire, très bien ! Toutes les immeubles, superbes ou pas (comme nos maisons) sont des espaces artificialisés (mais pas dégradés) mériteraient la pose de panneaux solaires. Ou, pour le moins, une réduction de consommation d'énergie ! Concernant le solaire photovoltaïque, une question n'a pas de réponse : « Combien de CO2 évité pour remplacer une électricité française déjà en partie décarbonée ? » (Moins de 100gr par Kwh consommé à l'heure actuelle)</p>	<p>Pas de réponse à apporter</p>
		<p>Préserver les espaces naturels et agricoles qui participent à la séquestration du carbone Forêts et prairie sont notées, toutes les deux, avec 80t/ha de CO2 stockés. Ces 80 tonnes sont-elles un stockage annuel, centenaire ou maximum ? Autrement dit, au bout de combien de temps, une forêt ou une prairie arrêtera de stocker du CO2 ? La question posée est : Suffit-il de planter des arbres ou une prairie pour sauver le climat ? Nota 1 : Pour une grande majorité de la végétation, le processus de capture du CO2, la photosynthèse, ne fonctionne que la moitié de l'année et encore, quand il fait jour. Soit le quart du temps ! Nota 2 : Quand la forêt est arrivée à maturité (cas des forêts qui ont dépassé le siècle, en gros), avec des arbres qui meurent et des arbres qui poussent, alors elle émet à peu près autant de CO2 qu'elle en absorbe. Nota 3 : Pas assez compétent pour lancer le débat et il faut bien faire pousser des plantes pour se nourrir, n'idéalisons pas les sols agricoles : - soit ils relâchent du CO2 quand on les travaille - soit les mauvaises herbes poussent si on ne le travaille pas ! Et les rendements tombent. - soit il faut utiliser des produits phytosanitaires</p>	<p>Pas de réponse à apporter</p>
		<p>Préserver les espaces naturels et agricoles qui participent à la séquestration du carbone Continuer l'identification du réseau de haies et système bocager sur l'ensemble du territoire « ... à générer un marché local du carbone entre les agriculteurs et les entreprises engagées dans la transition énergétique ou qui souhaitent compenser leurs surplus d'émissions de carbone. » « Marché du carbone » et « compensations » : ces 2 termes fleurent bons différents scandales dans le monde pour lancer ce genre de processus au niveau des CDC ! Dans la majorité des cas, c'est du « greenwashing » !</p>	<p>Nous recherchons la manière de préserver de la manière la plus judicieuse l'ensemble des espaces naturels et agricoles dans un espace à forte tension foncière. Dans cet esprit et celui du Plan Paysage, la Communauté de communes participe aux révisions des PLU des communes pour garantir la continuité des trames vertes et bleues, la conservation des prairies humides et des trames bocagères comme éléments paysagers à protéger.</p>
		<p>Diffuser les actions et objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ? Quels sont les indicateurs possibles ?!</p>	 <p>Figure 31 : Bilan des gains d'émissions sur le territoire du PPA de Bordeaux intégrant l'évolution tendancielle et les actions du PPA sur la période 2019-2030 (Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine)</p>
		<p>Mettre en place le plan d'action autour des Paysages de l'Eau pour proposer des îlots de fraîcheurs liés à la présence des cours d'eau dans l'ensemble de nos bassins versants Bien sûr, je ne mets pas en doute tous les avantages des îlots de fraîcheur (surtout en ville). Le résultat sur l'abaissement des températures sera-t-il à l'échelle sur les 87 km² de la CDC, avec la douzaine de projets liés au Plan Paysage, quelques hectares donc ? De combien de degrés comptez vous baisser la température de la CDC avec les îlots de fraîcheur autour de la présence de l'eau ?</p>	<p>Pas de réponse à apporter</p>

		<p>Lutter contre les îlots de chaleur urbain à l'échelle des quartiers</p> <p>Dans les OAP, on pourra y trouver de très bonnes dispositions comme de moins bonnes mais dans tous les cas, dans nos zones pavillonnaires, c'est principalement le bâti qui aura de l'effet sur le climat</p> <p>Former les agents communaux et les élus en charge de l'urbanisme sur les nouvelles formes urbaines et comment éviter les îlots de chaleur dans les quartiers en travaillant les matériaux</p> <p>Pourquoi avoir attendu 2023 pour former les élus en charge de l'urbanisme ? (Ordre de grandeurs des problèmes à traiter ? Ordre de grandeurs des résultats attendus avec telle ou telle solution ?)</p>	<p>La formation des agents des communes et des élus est une nouveauté pour le territoire depuis 2021 dans le cadre du plan Paysage. La proposition de faire venir le CAUE sur des thématiques à forts enjeux permet de former des agents qui ne peuvent pas se rendre aux formations sur la métropole, la taille des effectifs dans certaines mairies demandant une souplesse d'organisation importante.</p>
		<p>Quelle belle image ci-dessous ! Mais quelle est la température atteinte dans les classes par temps de canicule ! 30°? 32°? 33 °? Mais les enfants ne sont pas organisés en groupe de pression, ne paient pas d'impôts locaux et ne sont pas des électeurs. Alors on peut continuer avec des classes surchauffées....</p> <p>Bien sûr, ombrager et naturaliser les cours d'école sera bénéfique pour les élèves qui y passe 2 à 3 heures. Comment compter vous rafraichir les salles de classe qui surchauffe actuellement pendant les 5 à 6 heures de présence des élèves ? Une amélioration de l'isolation est une condition nécessaire mais pas suffisante sachant que 30 élèves et leur enseignant(e) représente un radiateur de 2500 watts en fonctionnement les 5 à 6 heures de classe. Comment comptez-vous évacuer cette chaleur de chaque classe de la CDC</p> <p>Pouvez-vous chiffrer la quantité de CO2 évité ?</p> <p>Tous ces thèmes sont indéniablement utiles pour la qualité du cadre de vie mais de quelle façon vont-ils agir sur le climat ?</p>	<p>Dans la continuité de communes comme Camblanes et Meynac, Saint Caprais, Langoiran ou Latresne, nous avons adhéré à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) en mars 2023. Cette adhésion, qui couvre l'ensemble des communes, permet aux collectivités d'avoir recours aux ingénieurs de l'ALEC pour réaliser des diagnostics et des plans de rénovation pour leur patrimoine dont les écoles. Nous réalisons en ce mois de juin 2023, un diagnostic précis sur nos bâtiments périscolaires les plus anciens et des communes comme Quinsac et Tabanac élaborent un diagnostic sur leurs écoles. L'objectif est d'avoir une vision sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal avec un plan d'action pour 2026.</p>
		<p>Améliorer la circulation de l'information face aux risques</p> <p>Mutualiser les PCS communaux dans un registre commun notamment sur la liste de matériels disponibles pour faire face aux urgences</p> <p>Mutualiser les informations contenues dans les PCS communaux pour aller vers une ébauche de PCS intercommunal mais surtout pour améliorer la prise de décision en cas d'événements exceptionnels.</p> <p>Résilience certes ! Mais où est l'ambition de la résilience dans la « formation » des populations ?</p> <p>Mettre en avant le site public georisques.gouv pour améliorer l'information vers les particuliers</p> <p>Ah si ! Voici les habitants de la CDC bien formés : « Allez donc voir georisques.gouv ! ».</p> <p>Des actions spécifiques, tournées vers les différents publics ou invitant à d'avantage de participation citoyenne permettraient de répondre en partie à l'enjeu (...de mobilisation des citoyens).</p> <p>Malgré les incendies en Gironde de 2022 à quelques kms de la CDC, il n'est pas fait mention du risque « incendie ».</p> <p>Comment cela peut-il être possible ?</p>	<p>Aujourd'hui le risque incendie n'est pas un risque identifié sur notre territoire comme il peut l'être sur le territoire des Graves ou de Val de Leyre. Cette première feuille de route permet de mettre en place les premiers outils pour répondre à la demande d'informations. Concernant les actions plus directes, l'Etat à la charge de l'élaboration des différents plans de prévention des risques en incluant la concertation. Des associations comme l'eprcf 33 propose des réunions publics ou des concertations sur le sujet des carrières. De plus, des actions de sensibilisation menée par le SIETRA (le syndicat du bassin du territoire) sont menées lors d'événements communaux et d'autres sont à venir.</p>
		<p>10. Apporter de la cohérence sur la gestion de la ressource en eau</p> <p>Aucune action d'ici 2026 !</p> <p>Que propose la CDC pour diminuer la consommation d'eau (150l/habitant/jour en moyenne) de ses habitants ? C'est une des questions qui ne pourra être évitée !</p>	<p>L'eau est un sujet important sur le territoire abordé dans les différents PLU du territoire mais aussi dans l'objectif "améliorer la gestion de la ressource en eau" en préparant la prise de la compétence "Eau et Assainissement" de la collectivité. Le travail préparatoire à cette prise de compétence permettra de débattre autour de cette ressource qui est gérée par 3 syndicats différents sur le seul territoire intercommunal!</p>
		<p>11. Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire</p> <p>Finaliser le schéma des mobilités des Portes de l'Entre deux Mers dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités</p> <p>Les objectifs sont bien petits mais pouvait-il en être autrement puisque les actions au niveau de la mobilité se font principalement avec la métropole. Du coup, la responsabilité de la CDC en est amoindrie.</p> <p>Réalisation d'un schéma intercommunal</p> <p>Travailler à la mise en place de nouvelles solutions de mobilités dans le cadre du contrat opérationnel des mobilités</p> <p>Réalisation d'un plan des mobilités actives</p> <p>Proposer un accompagnement par l'un des conseillers de Bordeaux Métropole d'une entreprise pilote pour un premier plan de mobilité entreprise</p> <p>Définition d'un plan de mobilité sur 1 entreprise pilote</p> <p>Encore plus petite ambition !</p>	<p>Pas de réponse à apporter</p>
		<p>Mettre en œuvre et suivre la stratégie énergétique et climatique</p> <p>Inscrire la transition énergétique et climatique dans les politiques publiques locales</p> <p>Renforcer l'expertise par l'accompagnement d'une ingénierie de conseils et de projets</p> <p>Informé et engager les habitants dans la démarche</p> <p>>Développer les programmes pédagogiques : différentes expériences (voir ci-contre) pourrait être menés pour associer le public scolaire à ces démarches de la collectivité sur la transition</p> <p>Mais enfin, pourquoi faire de la pédagogie à destination du public scolaire seulement ?</p> <p>Les adultes, jeunes et moins jeunes, y compris tous les élus, ont sûrement autant besoin de pédagogie que nos écoliers !!</p>	<p>Les mairies sont à l'initiative de ce genre de rencontres qui existent dans la plupart des communes. Quand on regarde l'agenda du territoire, on voit qu'il existe comme un fil "vert" de ces événements tout le long de l'année et notamment d'avril à octobre. Ces différents événements pourraient faire l'objet d'une communication plus fléchée comme indiqué dans le dernier objectif de qualité paysagère du Plan Paysage.</p>

Entre deux Mers Environnement	Association		<p>L'information en direction des habitants, leur formation, les sources de communication sont des points insuffisamment traités.</p> <p>Adopté tardivement le PCAET comporte des mesures qui vont de surcroît s'étaler dans le temps ; on comprend difficilement ensuite qu'il ait fallu attendre l'adoption du plan pour réaliser certaines actions comme le diagnostic énergétique sur les bâtiments administratifs.</p> <p>La quantité de CO2 évité par les différentes mesures proposées n'est pas chiffrée de même que les baisses de température attendues.</p> <p>Dans certains cas, des objectifs sont définis mais ils se rattachent à des intentions (ancrer, garantir, conseiller, accompagner) ne se fondant pas sur des modalités d'actions de telle sorte que lesdits objectifs ne sont pas chiffrables.</p> <p>L'accompagnement de la rénovation énergétique est louable et souhaitable mais il passe par la révision d'un certain nombre de PLU qui sont actuellement un obstacle, par exemple, à la mise en place de panneaux solaires.</p> <p>Les PLU devront être révisés pour traduire réglementairement le contenu du PCAET.</p> <p>Dans bon nombre de cas, l'ambition est très faible comme lorsqu'il est question d'augmenter les 105 ha d'espaces verts urbains de la CDC, soit 1,2 % du territoire intercommunal, d'accompagner 5 entreprises dans leurs démarches d'économie d'énergie ou de production d'énergie renouvelable, de dédier, de proposer un accompagnement à la mobilité sur 1 entreprise pilote.</p> <p>Dans d'autres cas, l'objectif est si élevé que l'on se demande comment il pourra être atteint au regard de ses implications ou des réalisations actuelles. Ainsi en est-il des m² de panneaux solaires à installer pour atteindre les prévisions ou du traitement des passoires énergétiques.</p> <p>La référence dans le PCAET qui s'impose aux PLU communaux - au Plan Paysage qui n'a aucun caractère contraignant est purement cosmétique-</p> <p>Aucune mesure concrète n'est proposée pour réduire la consommation d'eau à l'échelle intercommunal.</p> <p>Le risque incendie, pourtant si proche géographiquement, n'est pas abordé.</p> <p>L'ordre du traitement de certaines problématiques pose problème. Avant d'équiper les bâtiments en panneaux, il faut commencer par traiter les pertes de chaleur.</p> <p>La marchandisation du carbone est potentiellement porteuse de risque.</p> <p>La création d'îlot de fraîcheur dans les cours d'école ne doit pas être prioritaire par rapport à la baisse de la température dans les classes ; les moyens doivent être priorités.</p>		
CONSTANS	Phillipe	Habitant	Saint Caprais	<p>Par source énergétique, les productions d'énergies devront être supérieures ou égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biogaz : à 1,2 GWh, - Bois-énergie : à 6,2 GWh, - Solaire photovoltaïque : à 14,8 GWh, - Solaire thermique : à 1,3 GWh, - Géothermie : à 1 GWh, - Pompes à chaleur : à 11,3 GWh » <p>Les productions ci-dessus sont mentionnées dans la trajectoire 2026 ; mais même sans avoir les chiffres de 2020 les installations de ces puissances sont impossibles à réaliser d'ici 2026 (pour le photovoltaïque, il faudrait installer plus de 50 000 m2 d'ici 3 ans !)...</p> <p>Un paragraphe traitant des nouvelles constructions est absent.</p> <p>Rappeler que : les évaluations des constructions nouvelles soumises à la RE 2020 seront obligatoirement formalisées par deux attestations : une en phase permis de construire et une en phase achèvement des travaux. (Guide RE2020 du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)</p> <p>Interdire : tout volet roulant ou toiture de couleur noire ou sombre pour réduire la température intérieure en été pour le bien être des occupants.</p> <p>Pour les immeubles résidentiels, grands ensembles, bâtiments publics, Ehpad... une étude intégrant l'utilisation des énergies renouvelables devrait être incluse et présentée lors du dépôt du permis de construire.</p> <p>Pour inciter les propriétaires à équiper leurs toitures d'équipements solaires, il faut déjà que les PLU communaux suppriment les contraintes esthétiques à leur installation et que les collectivités territoriales convainquent les bâtiments de France que leur installation ne dégrade pas le paysage</p> <p>La C-C Entre deux mers devrait avoir une ambition forte sur les déplacements : l'ouverture d'une voie de bus le long de la D10 devrait être envisagée entre Langoiran et Bordeaux avec une fréquence telle que celle de la ligne Créon-Bordeaux (sa popularité ne cesse de croître)</p> <p>Aucune mesure n'est envisagée pour diminuer la consommation d'eau d'ici 2026.</p> <p>La tension sur la ressource en eau est importante, la mise en place d'une tarification progressive est une des solutions à mettre en œuvre très rapidement (voir l'initiative de notre voisin Libournais)</p>	<p>Le chiffre de l'objectif correspond à une dynamique sur le territoire que l'on cherche à enclencher. Concernant le projet et au vu de la structure particulière de nos zones d'activités (de création privée et sur du foncier privé), nous allons démarrer par un site pilote au niveau de la zone de Bernichon qui représente environ 18ha de surfaces imperméabilisées.</p> <p>Concernant les PLU, la remarque suivante est pertinente et un travail sera fait pour enlever les freins esthétiques et ou techniques à l'installation de solutions solaires en toiture. Une analyse sera faite de l'ensemble des réglementations par commune pour profiter des révisions ou modifications et lever les freins dans la mesure du possible. Concernant le chiffrage des réhabilitations thermiques, nous allons nous retourner vers la préfecture de Gironde pour avoir le chiffre de demande d'aides pour des rénovations globales.</p> <p>Une étude est en cours par le Département de la Gironde qui a programmé la mise en place d'une voie dédiée pour le bus et le covoiturage de Bouliac au rond-point de l'aire de covoiturage de Latresne. Cette voie (qui devrait voir le jour avant 2030) permettra aussi de "tirer" une liane de bus de la Métropole jusqu'au rond de point de la ZI de Bernichon. Concernant la suite de l'itinéraire, la structure géographique de la RD10 en bord de Garonne avec la traversée de nombreux bourg ne la rend pas prioritaire dans une transformations en corridor de car express contrairement à d'autres lignes sur le territoire girondin. Une instance, le comité local de Gironde, a vu le jour au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités avec un budget dédié pour mettre en place ces nouvelles lignes de bus.</p> <p>L'eau est un sujet important sur le territoire abordé dans les différents PLU du territoire mais aussi dans l'objectif "améliorer la gestion de la ressource en eau" en préparant la prise de la compétence "Eau et Assainissement" de la collectivité. Le travail préparatoire à cette prise de compétence permettra de débattre autour de cette ressource qui est gérée par 3 syndicats différents sur le seul territoire intercommunal!</p>